

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2011

Présents : 12

Absents excusés: Bernard BRUNET donne pouvoir à Pascale JABELIN
Michelle FERRATIER pouvoir à Alain CHARRIER
Pascal DEJOUX

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PONCE

Ouverture du conseil à 20H00

Signature du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2011

- **Délibération 1 : Cafébibliothèque – Renouvellement Contrat Unique d'Insertion**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la date d'échéance du Contrat Unique d'Insertion – CAE-, à savoir le 10 novembre 2011, de Madame Gabrielle COLOANE SILVA, agent recruté pour assurer l'animation au Cafébibliothèque, à raison de 20 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire précise que Madame Gabrielle COLOANE SILVA a donné toute satisfaction dans l'exercice des tâches confiées, et qu'il convient de procéder au renouvellement de son contrat pour une durée de six mois, soit du 11 novembre 2011 au 10 mai 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de renouveler le Contrat Unique d'Insertion – CAE de Madame Gabrielle COLOANE SILVA, pour une durée de six mois, soit du 11 novembre 2011 au 10 mai 2012, à raison de 20 heures par semaine.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération 2 : PLU – Choix du Bureau d'Etude et approbation du plan de financement**

Guy AUDRAS, 1^{ER} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Chabrillan, avec les Communes de Montoisson et de Vaunaveys la Rochette, a décidé d'élaborer un PLU, chacune sur leur territoire communal respectif.

Dans l'objectif de réaliser des économies d'échelle, les trois communes ont décidé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Guy AUDRAS indique que la Commune de Montoisson a accepté le rôle de coordonnateur.

Il précise, qu'il a été convenu que chaque collectivité règlera, au Bureau d'Etudes, la part de la commande qui la concerne, et que chacune sera dotée de son propre PLU à l'issue de cette tâche.

Choix du Bureau d'Etude

A la suite de la commission du 21 septembre 2011, réunissant les trois communes du groupement de commandes, l'Etat et la CCVD, le marché a été attribué au Bureau d'Etudes « Urbarchi », sis en Avignon, 39 Rue de L'Arrousaire, pour un montant total de 98 578 € TTC, suivant la répartition ci-dessous :

Lot 1 - Commune de Chabrillan : 32 052 € TTC.

Lot 2 – Commune de Montoisson : 32 052 € TTC

Lot 3 – Commune de Vaunaveys la Rochette : 34 474 € TTC

Plan de financement prévisionnel pour la commune de Chabrillan

Prix TTC : 32 052 €

Subvention prévisionnelle Etat : 10 000 €

Autofinancement : 22 052 €

Il est rappelé que l'Etat confirmera le montant exact de sa subvention en début d'année 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

APPROUVE le choix du Bureau d'Etudes.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des Services de l'Etat.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération 3 : Ecole – Participation au financement de la classe verte 2012**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention émanant de Madame la directrice de l'Ecole Publique de Chabrillan, pour le séjour "Classe Verte" à Crupies, au centre Musiflore.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer la somme de 1196 € pour le séjour en « classe verte » des deux classes de l'Ecole Publique de Chabrillan, qui se déroulera du 29 mai au 1^{er} juin 2012.

Après avoir délibéré à la majorité de 13 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'allouer la somme de 1196 € à L'Ecole Publique de Chabrillan, pour la « Classe Verte 2012 » qui se déroulera à Crupies au Centre Musiflore, du 29 mai au 1^{er} juin 2012.

INDIQUE que les crédits seront prévus au Budget M14 de l'exercice 2012.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives et financières

- **Délibération 4 : Boulangerie – Point de vente aire de repose Saint Laurent**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération, en date du 22 juin 2011, relative à l'autorisation accordée à Monsieur Vlieghe, artisan boulanger pâtissier à Chabrillan, pour l'installation d'un point de vente sur l'aire de repos au Quartier Saint Laurent, en bordure de la RD 104, pour une durée s'étendant du mois de juillet au mois d'octobre 2011.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur Vlieghe, sollicitant la possibilité de maintenir son activité, et de l'exercer de façon continue, tout au long de l'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur Vlieghe, artisan boulanger pâtissier, à Chabrillan, à exercer son activité de façon continue, tout au long de l'année, sur l'aire de repos au Quartier Saint Laurent, sous réserve de l'accord Centre Technique Départemental des Routes.

PRECISE que le montant annuel du droit de place s'élèvera à la somme de 500 €.

INDIQUE qu'un titre de recette sera émis au cours du mois de novembre de chaque année.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération 5 : Urbanisme - Instauration d'une Taxe d'Aménagement.**

Monsieur Guy AUDRAS, Premier Adjoint, Adjoint aux Finances, indique, au Conseil Municipal, que pour financer les équipements publics de la Commune, une nouvelle taxe, applicable à compter du 1^{er} mars 2012, a été créée en remplacement de la Taxe Locale d'Equiperment et de la participation pour aménagement d'ensemble.

Cette taxe est également destinée à remplacer, à partir du 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), et la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Guy AUDRAS, afin d'éclairer le Conseil Municipal dans son choix du taux décider, présente 3 simulations à 2.5%, 3% et 4%

Après en débattu et délibéré le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de cette délibération.

La présente délibération est valable pour une durée de trois ans. Toutefois, le taux fixé pourra être modifié chaque année.

- **Urbanisme.**

Mr FERREL : demande d'installation d'un abri de jardin refusée

Mme COURSANGE : demande d'installation d'un mobil home refusée.

- **Terrains communaux:**
 - . Relance notaire et propriétaire du château pour la régularisation de l'acquisition de la cour du château
 - . Nous allons réactiver les procédures pour visant à la régularisation de certains terrains de la Place Barnier

- **Petits travaux :**
 - . Reprise des travaux de peinture portes et fenêtres de la Mairie, dès que le temps y sera favorable
 - . Le défibrillateur est acheté, reste la mise en place à effectuer dès que possible
 - . Nous avons reçu un courrier de la sté Agridrôm concernant le mauvais état de la partie publique (jusqu'au ruisseau) qui donne accès à son chemin.

Considérant que cette zone aurait due être aménagée lors des travaux de la D104 et relève de la responsabilité du Département, le Maire transmet ce courrier à la Direction Départementale des Territoires

- **Voierie :**

Création d'une « Commission Voirie » composée de Messieurs Jean-Philippe Vinay, François Tricoire, Pierre Gilouin, et Madame Marie-Thérèse Ponce, pour un travail de réflexion sur les voiries communales et chemins ruraux

- **Eau et assainissement :**
 - . Face à l'incertitude du maintien de certains finacemen au delà de 2013, le Maire insiste pour que le dossier soit prêt pour la rentrée afin que les travaux puissent être lancés en 2013.
 - . La réalisation d'extenstions du réseau d'eau potable vers les Faures et le Jouventin sera inscrite au budget 2012

- **Eclairage public :**

Dans un soucis de gestion de la dépense publique, mais aussi dans le contexte énergétique actuel, nous réfléchissons aux différentes possiblités de réduction de la consommation.

Pour ce faire, nous avons déconnecté certains points lumineux ce qui, il nous a semblé, ne présente pas de gêne particulière pour la circulation.

Le Maire va prendre un arr^té dans ce sens.

Parallèlement nous sommes dans l'attente d'une étude sur les possibilités de réduction de cette consommation générant un retour sur investissement rapide.

- **Comptes rendus divers :**
 - Congrès des Maires de la Drôme le 06 octobre à Bourg de Péage :** La commune de Chabrillan était représentée par Le Maire et Jean Philippe Vinay
 - Questions du Maire de Chabrillan sur l'intercommunalité et sur La Poste
 - Commission Cantonale** pour attribution subventions du département pour la voirie et travaux divers à laquelle assistaient Alain CHARRIER, Guy AUDRAS et Pierre GILOUIN
 - Conférence sur l'utilisation raisonnée des pesticides** à laquelle assistaient Pascal Dejoux et Bernard Brunet
 - Journée BIOVALLEE à Ste Croix** où se sont rendus Patrick HERVE et Pierre DIVIANI.
 - Divers stands sur notamment les énergies renouvelables et sur les techniques de constructions passives
 - Conférence sur différentes hypothèses d'évolutions de la vallée de la Drôme à l'horizon 2040

- **Infos diverses.**
 - Lecture de divers courriers reçus**
 - Lecture de divers courriers du Maire**
 - Divers évènements annoncés :**
 - 10 novembre : rencontre avec le cabinet URBACHI pour prise de contact et lancement de l'étude du PLU
 - 19 novembre : Invitation par l'association « A l'ombre de la Tour » à son repas dansant

15 novembre : Assemblée Générale de l'Office de Tourisme de Crest

05 décembre : Réunion information à la CCVD sur « Chemin rural – droit de passage-
et chemin d'exploitation.

Le 1^{er} décembre, venue de Mme VERAN HERY, architecte du patrimoine pour vérification
de l'Etat de la Chapelle St Pierre

Le 25 novembre : Réunion publique à la Salle polyvalente

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire prononce la fin de séance à 23h57.